



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Blank lines for bidder name and address

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder - Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

Telephone No. - No de téléphone

Fax No. - No de télécopieur

E-mail address - Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Form with fields: Title - Sujet, Solicitation No. - No de l'invitation, Date, Amendment No. - N° modif., Solicitation closes on - L'invitation prend fin le, Time zone - Fuseau horaire, Contracting Authority - Autorité contractante, Telephone No. - No de téléphone, Fax No. - No de télécopieur, Destination - Destination, and a security requirement notice.



MODIFICATION n° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP ; et
2. Modifier la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. À la page 79, au point 8.4, on indique qu'« environ 100 autorisations de tâches ont été émises l'année dernière ». Pouvons-nous avoir une idée des pages d'intrants regroupées?

R1. Le nombre de pages pour 2015-2016 est de 1 806 pages.

Q2. Combien ont été dépensés au cours de l'année dernière pour les contrats liés aux services d'enregistrement audio?

R2. Voici un résumé de la valeur de toutes les autorisations de travail par exercice :

Exercice	Dépenses
2011 (fév. -mars)	10 721,25 \$
2011-2012	31 237,30 \$
2012-2013	12 158,95 \$
2013-2014	22 565,19 \$
2014-2015	13 272,50 \$
2015-2016	13 321,23 \$
2016-2017 (avril – juin)	11 072,06 \$
Total des dépenses (taxes en sus)	114 348,48 \$
des dépenses (y compris les taxes)	129 213,78 \$

Q3. L'Agence du revenu du Canada acceptera-t-elle des voix synthétisées au lieu de voix humaines enregistrées si le fournisseur fournit des échantillons qui affichent des voix synthétisées de grande qualité de production? En plus d'une qualité d'apparence humaine et grandement améliorée des voix synthétisées développées au cours des dernières années, il existe une multitude d'avantages à leur utilisation, dont la diminution possible d'erreurs de lecture du contenu et de prononciation, un délai d'exécution considérablement plus court pour la production et, le plus important, une sécurité accrue des renseignements personnels et confidentiels.

R3. Oui, l'Agence du revenu du Canada (ARC) acceptera des échantillons d'enregistrements audio de voix synthétisées. L'appendice 2, « Critères cotés par points » et l'annexe A « Énoncé des travaux » de la DDP ont été modifiées pour tenir compte de ce changement.



2. MODIFICATIONS À LA DDP

O1. À la première page, à l’invitation prend fin le :

Supprimer :

25 juillet 2016

Remplacer avec :

2 août 2016

O2. À la partie 4 Procédures d’évaluation et méthodes de sélection, article 4.2 Étapes de processus de sélection, Étape 4 – Méthode de sélection :

Supprimer :

- c. obtenir le nombre minimal de 67,2 points exigés pour l’ensemble des critères d’évaluation techniques cotés. L’échelle de cotation compte 112 points.

Remplacer avec :

- c. obtenir le nombre minimal de 87,6 points exigés pour l’ensemble des critères d’évaluation techniques cotés. L’échelle de cotation compte 146 points.

O3. À l’Appendice 2: Critères de cotation numérique :

Supprimer :

C4	<p>Évaluation de l’échantillon d’enregistrements audio</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d’enregistrements audio pour l’annexe 2A (voir les pages 34 à 38) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d’évaluation.</p> <p>L’échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Aucun bruit de fond b. Aucun mot mal prononcé c. Aucun écart entre le texte et la narration d. Description précise du tableau e. Aucune voix automatisée utilisée pour la narration f. Aucun trouble de la parole ou de l’élocution g. Bonne cadence h. Narration de la séquence des calculs des zones dans le bon ordre i. Narration précise des valeurs des zones j. Description précise des images et des graphiques 	(22 points)	Deux (2) points pour chaque élément
-----------	---	--------------------	--



	k. Narration des éléments de ligne dans le bon ordre		
C5	<p>Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2B (voir les pages 39 à 43) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Aucun bruit de fondb. Aucun mot mal prononcéc. Aucun écart entre le texte et la narrationd. Description précise du tableaue. Aucune voix automatisée utilisée pour la narrationf. Aucun trouble de la parole ou de l'élocutiong. Bonne cadenceh. Narration de la séquence des calculs des zones dans le bon ordrei. Narration précise des valeurs des zonesj. Description précise des images et des graphiquesk. Narration des éléments de ligne dans le bon ordre	(22 points)	Deux (2) points pour chaque élément
C6	<p>Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2C (voir les pages 44 et 45) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Aucun bruit de fondb. Aucun mot mal prononcéc. Aucun écart entre le texte et la narrationd. Lecture des notes de bas de page dans la bonne séquencee. Description précise du tableauf. Aucune voix automatisée utilisée pour la narrationg. Aucun trouble de la parole ou de l'élocutionh. Bonne cadencei. Narration de la séquence des calculs des zones dans le bon ordrej. Narration précise des valeurs des zonesk. Description précise des images et des graphiquesl. Narration des éléments de ligne dans le bon ordre	(24 points)	Deux (2) points pour chaque élément
	Évaluation de l'échantillon d'enregistrements		



C7	audio Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2D (voir les pages 46 et 47) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation. L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants : a. Aucun bruit de fond b. Aucun mot mal prononcé c. Aucun écart entre le texte et la narration d. Lecture des notes de bas de page dans la bonne séquence e. Description précise du tableau f. Aucune voix automatisée utilisée pour la narration g. Aucun trouble de la parole ou de l'élocution h. Bonne cadence i. Narration de la séquence des calculs des zones dans le bon ordre j. Narration précise des valeurs des zones k. Description précise des images et des graphiques l. Narration des éléments de ligne dans le bon ordre	(24 points)	Deux (2) points pour chaque élément
C8	Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2E (voir les pages 48 à 58) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation. L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants : a. Aucun bruit de fond b. Aucun mot mal prononcé c. Aucun écart entre le texte et la narration d. Aucune voix automatisée utilisée pour la narration e. Aucun trouble de la parole ou de l'élocution f. Bonne cadence g. Description précise des images et des graphiques	(14 points)	Deux (2) points pour chaque élément
C9	Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2F (voir les pages 59 à 68) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation. L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants : a. Aucun bruit de fond b. Aucun mot mal prononcé	(14 points)	Deux (2) points pour chaque élément



	<ul style="list-style-type: none"> c. Aucun écart entre le texte et la narration d. Aucune voix automatisée utilisée pour la narration e. Aucun trouble de la parole ou de l'élocution f. Bonne cadence g. Description précise des images et des graphiques 		
Total de points		(112 Points)	
Note de passage : 60 %		(67.2 points)	

Remplacer avec :

C4	<p>Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2A (voir les pages 34 à 38) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Aucun bruit de fond b. Aucun mot mal prononcé c. Aucun écart entre le texte et la narration d. Description précise du tableau e. Tous les mots et les expressions sont clairs et facilement compris. f. La cadence est uniforme pendant toute la durée de l'enregistrement achevé g. Narration de la séquence des calculs des zones dans le bon ordre h. Narration précise des valeurs des zones i. Description précise des images et des graphiques j. Narration des éléments de ligne dans le bon ordre 	(20 points)	Deux (2) points pour chaque élément
C5	<p>Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2B (voir les pages 39 à 43) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Aucun bruit de fond b. Aucun mot mal prononcé c. Aucun écart entre le texte et la narration d. Description précise du tableau e. Tous les mots et les expressions sont clairs et facilement compris. 	(20 points)	Deux (2) points pour chaque élément



	<ul style="list-style-type: none">f. La cadence est uniforme pendant toute la durée de l'enregistrement achevég. Narration de la séquence des calculs des zones dans le bon ordreh. Narration précise des valeurs des zonesi. Description précise des images et des graphiquesj. Narration des éléments de ligne dans le bon ordre		
C6	<p>Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2C (voir les pages 44 et 45) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Aucun bruit de fondb. Aucun mot mal prononcéc. Aucun écart entre le texte et la narrationd. Lecture des notes de bas de page dans la bonne séquencee. Description précise du tableauf. Tous les mots et les expressions sont clairs et facilement compris.g. La cadence est uniforme pendant toute la durée de l'enregistrement achevéh. Narration de la séquence des calculs des zones dans le bon ordrei. Narration précise des valeurs des zonesj. Description précise des images et des graphiquesk. Narration des éléments de ligne dans le bon ordre	(22 points)	Deux (2) points pour chaque élément
C7	<p>Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2D (voir les pages 46 et 47) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Aucun bruit de fondb. Aucun mot mal prononcéc. Aucun écart entre le texte et la narrationd. Lecture des notes de bas de page dans la bonne séquencee. Description précise du tableauf. Tous les mots et les expressions sont clairs et facilement compris.g. La cadence est uniforme pendant toute la durée de l'enregistrement achevéh. Narration de la séquence des calculs des	(22 points)	Deux (2) points pour chaque élément



	<p>zones dans le bon ordre</p> <ul style="list-style-type: none">i. Narration précise des valeurs des zonesj. Description précise des images et des graphiquesk. Narration des éléments de ligne dans le bon ordre		
C8	<p>Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2E (voir les pages 48 à 58) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Aucun bruit de fondb. Aucun mot mal prononcéc. Aucun écart entre le texte et la narrationd. Tous les mots et les expressions sont clairs et facilement compris.e. La cadence est uniforme pendant toute la durée de l'enregistrement achevéf. Description précise des images et des graphiques	(12 points)	Deux (2) points pour chaque élément
C9	<p>Évaluation de l'échantillon d'enregistrements audio</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir un échantillon d'enregistrements audio pour l'annexe 2F (voir les pages 59 à 68) qui démontrent sa capacité de produire des enregistrements audio qui satisfont aux critères d'évaluation.</p> <p>L'échantillon sera évalué en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Aucun bruit de fondb. Aucun mot mal prononcéc. Aucun écart entre le texte et la narrationd. Tous les mots et les expressions sont clairs et facilement compris.e. La cadence est uniforme pendant toute la durée de l'enregistrement achevéf. Description précise des images et des graphiques	(12 points)	Deux (2) points pour chaque élément
Total de points		(146 Points)	
Note de passage : 60 %		(87.6 points)	



O4. À l'Annexe A Énoncé des travaux, paragraphe 8.5 Définitions :

Supprimer :

Narration – La narration dans le contexte des enregistrements audio signifie lire clairement et précisément le contenu d'un document à enregistrer dans un format audio pour l'utilisation des personnes handicapées.

Remplacer avec :

Narration – La narration dans le contexte des enregistrements audio signifie lire clairement et précisément le contenu d'un document à enregistrer dans un format audio pour utilisation par les personnes handicapées, que ce soit par un narrateur humain ou au moyen d'un logiciel de synthèse de la parole.

O5. À l'Annexe A Énoncé des travaux, paragraphe 8.6 L'inscription des renseignements suivants :

Supprimer :

8.6.2 Narration

La narration doit avoir lieu dans une salle d'enregistrement fermée et insonorisée (à la fois une salle d'enregistrement et une salle de contrôle) et être effectuée par des ressources dûment formées dans la production de ce type de matériel.

Remplacer avec :

8.6.2 Narration

Les enregistrements audio doivent être récit soit par narration vocale ou soit par voix synthétisée.

Narration vocale

La narration doit avoir lieu dans une salle d'enregistrement fermée et insonorisée (à la fois une salle d'enregistrement et une salle de contrôle) et être effectuée par des ressources dûment formées dans la production de ce type de matériel.

Parole synthétisée

Les enregistrements audio doivent être créés à l'aide d'un logiciel de synthèse de la parole et doivent être produits par des ressources pleinement formées dans la production de matériel de parole synthétisée.

O6. À l'Annexe A Énoncé des travaux, paragraphe 8.6 L'inscription des renseignements suivants :

Supprimer :

8.6.4 Contenu bilingue

L'entrepreneur doit enregistrer les renseignements soit français ou en anglais, soit dans les deux langues officielles, selon la demande de l'ARC. La qualité de la langue utilisée par le narrateur dans une langue doit être la même que celle dans l'autre langue.



Remplacer avec :

8.6.4 Contenu bilingue

L'entrepreneur doit enregistrer les renseignements en français ou en anglais ou dans les deux langues officielles, selon la demande de l'ARC. La qualité de la langue du texte présenté par la parole ou la parole synthétisée du narrateur dans une langue doit être la même que celle dans l'autre langue.

07. À l'Annexe A Énoncé des travaux, paragraphe 8.7 Contrôle de la qualité :

Supprimer :

8.7.1 Critères de qualité

L'ARC se réserve le droit de mettre à jour les critères de qualité à n'importe quel moment avec notification à l'entrepreneur.

Les critères de qualité pour évaluer la qualité des enregistrements effectués par l'entrepreneur sont les suivants :

- a) La narration suit la documentation, les publications ou les formulaires fournis (p. ex. aucun mot mal prononcé, aucun écart entre le texte et la narration, aucune répétition et aucune omission).
- b) Chaque document doit être présenté intégralement dans une seule voix (c. à d. par le même narrateur).
- c) Les numéros de page sont lus au début de chaque page.
- d) Lecture de la note en bas de page de la phrase telle qu'elle figure dans le texte.
- e) Les tableaux sont décrits tels qu'ils sont présentés.
- f) Il ne doit pas avoir de bruit de fond dans la narration.
- g) L'utilisation de voix automatisées n'est pas acceptée.
- h) Le narrateur ne doit pas avoir de trouble de la parole ni de l'élocution.
- i) La cadence du narrateur est uniforme tout au long de l'enregistrement.

Remplacer avec :

8.7.1 Critères de qualité

L'ARC se réserve le droit de mettre à jour les critères de qualité à n'importe quel moment avec notification à l'entrepreneur.

Les critères de qualité pour évaluer la qualité des enregistrements effectués par l'entrepreneur sont les suivants :

- a) La narration suit la documentation, les publications ou les formulaires fournis (p. ex. aucun mot mal prononcé, aucun écart entre le texte et la narration, aucune répétition et aucune omission).
- b) Chaque document doit être présenté dans une voix (c. à d. par le même narrateur ou par la même voix synthétisée) dans son intégralité.
- c) Les numéros de page sont lus au début de chaque page.
- d) Lecture de la note en bas de page de la phrase telle qu'elle figure dans le texte.
- e) Les tableaux sont décrits tels qu'ils sont présentés.
- f) Il ne doit pas avoir de bruit de fond dans la narration.
- g) Tous les mots et les expressions sont clairs et facilement compris.
- h) La cadence du narrateur est uniforme tout au long de l'enregistrement.



O8. À l'Annexe A Énoncé des travaux, paragraphe 8.7 Contrôle de la qualité :

Supprimer :

8.7.2 Assurance de la qualité en production

Un narrateur et un superviseur dûment formés doivent travailler en équipe dans une salle fermée et insonorisée (à la fois une salle d'enregistrement et une salle de contrôle) avec le même matériel d'enregistrement. L'entrepreneur doit examiner l'enregistrement pour s'assurer de cerner et de corriger toutes les erreurs avant la mise au point du produit et son envoi à l'ARC.

Remplacer avec :

8.7.2 Assurance de la qualité en production

L'entrepreneur est tenu de demander à une personne qui est entièrement formée dans la production d'enregistrements audio d'examiner l'enregistrement afin de veiller à ce que toutes les erreurs soient cernées et corrigées avant que le produit soit finalisé et envoyé à l'ARC. La personne devrait avoir l'expérience nécessaire dans la production et l'examen d'enregistrements audio, de même que des connaissances des normes de l'industrie et des exigences techniques requises aux fins de la production et de l'examen d'enregistrements audio précis de grande qualité.

O9. À l'Annexe A Énoncé des travaux, paragraphe 8.7 Contrôle de la qualité :

Supprimer :

8.7.5 Déclarations

En cas d'un enregistrement audio insatisfaisant, l'ARC doit disposer des options suivantes :

- a) retourner l'enregistrement pour correction sans engager de frais supplémentaires;
- b) communiquer avec l'examineur de l'assurance de la qualité ou le narrateur principal pour faciliter le processus de correction;
- c) demander que les corrections ou toutes les demandes subséquentes soient effectuées par un autre narrateur principal et un autre examineur de l'assurance de la qualité; et
- d) obtenir, dans certains cas, un remboursement jusqu'à concurrence du montant total.

Remplacer avec :

8.7.5 Déclarations

En cas d'un enregistrement audio insatisfaisant, l'ARC doit disposer des options suivantes :

- a) retourner l'enregistrement pour correction sans engager de frais supplémentaires;
- b) communiquer avec l'examineur de l'assurance de la qualité, le narrateur principal ou la personne responsable de la création de l'enregistrement audio afin de faciliter le processus de correction.
- c) demander à un autre narrateur principal ou à une autre personne responsable de la création de l'enregistrement audio; et
- d) obtenir, dans certains cas, un remboursement jusqu'à concurrence du montant total.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.